

Prestations et services

Prestations et services

Dans le cadre de sa permanence juridique et sociale, le CCSI/SOS Racisme propose un accompagnement et un soutien à toute personne résidant dans le canton de Fribourg dans les procédures découlant de la Loi fédérale sur les étrangers (LEtr) et de l'Accord sur la libre circulation (ALCP) relatives :

- à l'entrée en Suisse
- au regroupement familial
- à l'obtention d'une autorisation de séjour en vue du mariage
- au renouvellement ou à la prolongation de permis
- à la révocation de permis
- à la transformation de permis F en B ou B en C
- aux demandes de régularisation

Notre secrétariat se fera un plaisir d'aider les personnes sans autorisation de séjour concernant:

- l'affiliation à une assurance maladie
- la demande de subsides pour les primes d'assurance maladie

Le CCSI/SOS Racisme garantit dans tous les cas un conseil juridique et social adapté à chaque situation personnelle. Toutefois, toutes les consultations ne débouchent pas nécessairement sur l'ouverture d'un dossier, notamment quand il n'existe aucune possibilité de faire aboutir une demande ou lorsque la permanence fait face à une importante surcharge de travail.